



## SYNDICAT CGT HUTCHINSON SNC CHALETTE

1 Place de la commune de Paris 45120 Châlette/Loing  
Tel : 02 38 87 57 54 – Fax : 02 38 87 52 10 – mail : [cgthut@free.fr](mailto:cgthut@free.fr)

### Lors de la dernière réunion CSE, nous avons fait une déclaration concernant les incohérences sur les salaires.

*Nous vous rappelons que l'ancienne direction de notre site et ses alliés ont tout mis en œuvre pour faire perdurer ces irrégularités notamment lorsqu'ils ont refusé l'expertise pour lever les doutes et clarifier les bulletins de paie et la rémunération des salariés.*

### **Dans quel intérêt et pour quelles raisons ?**

La nouvelle direction de notre site a reconnu l'anomalie mais n'a fait que rectifier le calcul du taux horaire qui augmente les majorations à 25% (heures de nuits et supplémentaires).

Cependant, le temps de pause est encore assimilé au TTE (Temps de Travail Effectif) et le respect des droits des salariés est plus que d'actualité suite à l'avancement de nos procédures judiciaires en cours.

*Nous avons proposé un accord de régularisation à la direction mais les réponses se font trop attendre au détriment des droits des salariés.*

### **C'est pourquoi la CGT demande sans délais :**

- **Le respect du code du travail concernant le temps de pause qui ne doit pas être assimilé au TTE pour le calcul du taux horaire pour les salariés embauchés et intérimaires.**
- **De régulariser les majorations à 25% avec effet rétroactif pour les salariés embauchés et intérimaires.**
- **La rémunération de l'intégralité du TTE hebdomadaire des intérimaires avec effet rétroactif.**
- **Le paiement du temps de pause sur une ligne distincte sur les bulletins de paie concernant les embauchés avec effet rétroactif.**
- **De nous fournir une note de calcul détaillée permettant de vérifier que le SMIC est respecté sans la prise en compte du temps de pause.**

Nous vous informons qu'en plus de nos procédures, le syndicat CGT demande au CCE (Comité Centrale Economique) la mise en place d'une expertise sur les bulletins de paie de chaque site de notre SNC concernant les incohérences sur les salaires.

### **Nous vous informerons de la réponse de la direction qui doit rendre des comptes sur le calcul du taux horaire et le temps de pause.**

La direction envisage de faire un local vélo sécurisé en face de la loge pour palier au vol des 2 roues, nous avons demandé à ce que tous les parcs pour les 2 roues soient sécurisés.

## **Pneumatiques :**

La CGT insiste pour la revalorisation de la classification des postes de travail tenus par les femmes dans cet atelier, notamment le travail sur les RBV2. La maîtrise ne recrute que des femmes sur ces postes de travail qui demandent des qualités et capacités et surtout des cadences très dures à tenir. ***Le salaire d'embauche sur ces postes est bien trop faible, nous avons demandé à la direction d'augmenter les coefficients et les salaires. La direction doit reconnaître ces postes de travail comme des métiers et promouvoir la classification avec un salaire et un coefficient bien au-delà du SMIC.***

**Nous demandons aussi l'égalité Hommes / Femmes par l'attribution d'une prime pour ces postes de travail, comme il en existe sur le site sur des postes pénibles tenus par les hommes comme à l'Entringlage et à la Préparation.**

***Nous restons bien conscients que c'est collectivement, par la lutte et le rapport de force que nous obtiendrons de réelles augmentations pour obtenir un salaire qui nous permette de vivre dignement.***

Cela fait des années que l'on demandait un SAS automatique côté Moulage, M.Boutru a accepté de le faire, nous verrons dans quel délai il sera réalisé.

## **Préparation des Mélanges :**

Suite à la demande des salariés de la préparation nous avons remontés à la direction une liste de revendications :

- De nombreux salariés n'ont pas eu d'entretien d'évolution et depuis plusieurs années, nous demandons à ce que la direction prenne en compte les salariés de la Prépa et reconnaisse les technicités, les risques, les difficultés et les pénibilités de ces métiers par une réparation financière de ces contraintes physiques.
- Les salariés demandent une classification définie par un salaire mini de 1900 euros de base et un coeff.de 190 pour les salariés de cet atelier.
- Les salariés demandent une prime de risques et de pénibilité.
- Les salariés demandent la revalorisation des primes de douche et de noir avec une reconnaissance d'ancienneté comme cela est appliqué pour la prime d'entringlage.
- Les salariés se plaignent des aspirations et de la pollution de l'air dans cet atelier, quelles mesures sont prises pour réduire la pollution de l'air dans l'atelier ?

**L'amélioration des conditions de travail dans ce secteur reste bien sur la priorité mais aussi les spécificités de ces postes de travail doivent être reconnues comme des métiers avec une classification, un salaire et un coefficient bien au-delà du SMIC.**